Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

DOCUMENT À L'INTENTION DES PARENTS



Polyvalente La Pocatière

2026-2027

Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Québec

PORTRAIT

Portrait de 2025-2026: 84% des élèves se sentent en sécurité dans l'école ; 75% sont heureux de fréquenter l'école et 81% des élèves on un sentiment d'appartenance significatif envers l'école
8 évènements de violence consignés dont 6 impliquant de la violence verbale et 2 de la violence physique.1 situation de violence à caractère sexuelle
Plusieurs situations de violence verbale consignées dans Mozaik par les membres du personnel scolaire (insultes, propos racistes/homophobes, ...) dont 11 situations qui ont mené à des sorties de classe, 15 sorties de classe pour des sacres/blasphèmes.
-1 situation d'intimidation dénoncée, traitée et consignée
-1 geste d'agressivité réactive consigné pour l'année scolaire
-Élèves qui se disent victime d'intimidation physique: 2%; d'intimidation verbale: 10%; d'intimidation sociale, de cyberintimidation et d'intimidation à caractère sexuelle: 1%.
-La zone la plus critique pour être victime d'intimidation/de violence est aux casiers. Les corridors de l'école et les classes sont à égalité en 2e position.
-Élèves qui rapportent avoir été victime de discrimination = 36% (hausse de 11%)
-Élèves qui affirment savoir à qui s'adresser s'ils sont témoins ou victimes d'intimidation ou de violence à l'école: 68%.

NOS PRIORITÉS

Prévenir et réduire les manifestations de violence verbale entre les élèves en favorisant des interactions respectueuses, la prise de conscience de l'impact des paroles et l'adoption de comportements favorisant un climat scolaire sécuritaire et bienveillant.

Renforcer les comportements favorisant le respect de la diversité, l'acceptation des différences et l'inclusion de tous les élèves.

S'assurer que les mécanismes de signalement demeurent simples, connus et accessibles de tous

Améliorer la consignation et le suivi des situations sur les plateformes existantes

Mesures de prévention

- Présence et surveillance active des adultes aux pauses et le midi + Caméras de sécurité
- Interventions systématiques auprès des élèves lorsque les adultes sont témoins de gestes ou de paroles teintés d'irrespect
- Enseignement explicite en classe des comportements attendus en matière de communication respectueuse
- Offre d'interventions pour travailler les compétences de gestion des conflits, des émotions et des réactions impulsives (en groupe/sous-groupe/individuel selon les besoins)
- Établissement d'un langage commun pour l'ensemble du personnel afin que les interventions devant les comportements irrespectueux soient prévisibles et cohérentes.
- Réponses graduées et éducatives lorsqu'un élève utilise un langage irrespectueux, en visant la réparation et l'apprentissage plutôt que seulement la conséquence.
- Ateliers de prévention/sensibilisation animés en classe par les professionnels (ex: Atelier 100 différences qui aborde les préjugés, les stéréotypes, la discrimination)
- Ateliers animés par des partenaires externes comme le policier scolaire ou des organismes communautaires de la région

Lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Actions et suivis

- Mettre fin au comportement inadéquat.
- Assurer la sécurité de tous.
- Rencontrer les élèves impliqués et analyser la situation.
- Informer la direction et le professionnel.
- Informer les parents concernés et faire un suivi.
- Assurer la confidentialité.
- Signaler à la DPJ et contacter les policiers, si indiqué.
- Consigner les événements.
- S'assurer que la situation a pris fin.

Mesures de soutien ou d'encadrement (exemples)

- Écouter, recueillir les besoins de l'élève.
- Offrir du soutien aux élèves impliqués et à leurs parents en fonction de leurs besoins.
- Superviser et encadrer les auteurs.
- Planifier des rencontres de suivi.
- Sensibiliser les élèves.
- Diriger vers des ressources externes, au besoin.

Sanctions disciplinaires

- Les sanctions sont appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève, nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).
- Exemples : geste réparateur en lien avec le geste posé, réflexion, retrait de privilège, retenue, remboursement ou remplacement de matériel, suspension à l'école, plainte à la police ...

Confidentialité

Les informations relatives aux autres élèves impliqués dans la situation devront être traitées de manière confidentielle.

DÉFINITIONS POUR UNE COMPRÉHENSION COMMUNE

Conflit

- **Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes ne partageant pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts.**
- **Aucune victime même si les deux personnes peuvent se sentir perdantes.**
- **Peut entraîner des gestes d'agression.**
- **Peut se régler par la négociation ou la médiation.**

Adapté de : Diane PRUD'HOMME, Violence entre enfants : casse-tête pour les parents, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2008

Violence

- **Manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle.**
- **Exercée intentionnellement contre une personne.**
- **Engendre un sentiment de détresse, lèse, blesse ou opprime une personne en s'attaquant à son intégrité, son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.**

Inspiré de la définition de la LIP, art. 13

Intimidation

- **Parole, acte ou geste délibéré ou non.**
- **Caractère répétitif.**
- **Exprimé directement ou non, y compris dans le cyberespace.**
- **Inégalité des rapports de force.**
- **Engendre un sentiment de détresse, lèse, blesse, opprime ou ostracise.**

Inspiré de la définition de la LIP, art. 13

Violence à caractère sexuel (VACS)

- **Forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.**
- **Inconduite se manifestant par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre.**
- **Exprimée directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.**

Inspiré de la (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (RLRQ, chapitre P-22.1))

Besoin de soutien ou d'accompagnement?

RESSOURCES INTERNES

Direction d'école :
Marc Chouinard

Professionnel(le)(s) :
Alexandra L., Nancy B., Emilie G.V.

RESSOURCES EXTERNES

- **Police :**
- **DPJ : 1 800 463-9009**
- **CISSS : 1 833 422-2267**
- **Info social : 811**
- **Ligne parents : 1 800 361-5085**
- **Premières ressources : 1 866 329-4223**
- **Ligne parents Tel-Jeunes : 1 800 361-5085**
- **CALAC** *(Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles)* **1 888 933-9007**
- **AidezMoiSVP : https://aidezmoisvp.ca/fr/**

École Polyvalente La Pocatière

950 12e avenue
La Pocatière, Qc, G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-2413

Courriel :
sec.polypoc@csskamloup.gouv.qc.ca

Modalités pour effectuer une dénonciation ou pour porter plainte

COMMENT DÉNONCER UNE SITUATION

Demander une rencontre ou un entretien avec la direction ou la psychoéducatrice (par téléphone, courriel ou en personne)

Envoyer un message TEAMS à la psychoéducatrice ou un courriel (levesqueal@csskamloup.gouv.qc.ca)

Interpeller un adulte de l'école/Se confier à un membre du personnel de confiance qui fera les liens nécessaires avec les personnes responsables du dossier d'intimidation et de violence (direction, psychoéducatrice, ...)

COMMENT PORTER PLAINTE

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

Étape 1 :
Parlez à la **direction d'école**.

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits

Étape 2 :
Contactez la **responsable du traitement des plaintes du CSS, Mme Geneviève Soucy**.
Téléphone: 418 862-8201, poste 3060
Courriel: secgen@csskamloup.gouv.qc.ca

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits

Étape 3 :
Communiquez avec le **protecteur national de l'élève.**
Téléphone ou texto: 1 833 420-5233
Courriel: plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Dans le cas d'une violence à caractère sexuel (VACS), en plus de la procédure habituelle, il est aussi possible de faire un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit. Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien:
Procédure de traitement des plaintes